



ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE

Proposition de loi sur l'apprentissage

Les députés UMP Gérard Cherpion, Bernard Perrut et Jean-Charles Taugourdeau ont déposé une PPL « pour le développement de l'alternance, la sécurisation des parcours professionnels » qui sera examinée par le Parlement d'ici l'été. Elle vise à augmenter le nombre d'apprentis de 600 000 à 800 000 d'ici 2015, à améliorer la situation et l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Elle crée la carte « étudiant des métiers » afin de revaloriser le statut d'apprenti. L'APCMA regrette que le terme apprentissage n'apparaisse pas dans le titre de la PPL.

L'APCMA rencontre Xavier Bertrand sur l'apprentissage

Alain Griset, président de l'APCMA et François Moutot, directeur général, se sont entretenus avec Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé, pour débattre des mesures de simplification administrative » à prendre en faveur des entreprises artisanales souhaitant embaucher des apprentis, et voir comment réformer le financement de l'apprentissage.

Petit déjeuner au Sénat sur l'apprentissage

Alain Griset a participé à un petit déjeuner organisé par l'APCMA sur le thème de l'apprentissage. A cette occasion, il a rappelé devant une vingtaine de sénateurs les propositions de l'APCMA, dont la création des Universités régionales des métiers dans toutes les régions (URMA), l'harmonisation nécessaire entre le statut d'étudiant et celui d'apprenti pour permettre un accès aux œuvres sociales (CROUS, transports scolaires, aides au logement, restauration). Rappelant l'état « d'insécurité » qui caractérise l'apprentissage en France, il a souligné, en la dénonçant, la position de « mendicité » dans laquelle se retrouvent les représentants des artisans lorsqu'ils s'adressent aux élus régionaux pour financer la création d'un CFA. Il a plaidé pour la nécessaire mise en oeuvre d'une réforme du financement de l'apprentissage. Sur les mêmes sujets, le président Griset a également rencontré les sénateurs Jean-Claude Carle (UMP-Haute-Savoie) et André Reichardt (UMP-Bas-Rhin).

Mission sur les qualifications dans l'artisanat

Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat au commerce et à l'artisanat, a confié à André Reichardt pour une mission sur les qualifications dans l'artisanat. Il rendra avant la fin de l'année un état des lieux des niveaux de compétences dans les entreprises artisanales et proposera le cas échéant des pistes pour élever le niveau de formation des artisans afin de faciliter le développement des entreprises du secteur.

Nadine Morano mobilise en faveur de l'apprentissage

Nadine Morano a rencontré le 27 avril les branches professionnelles et l'APCMA pour les inciter à s'engager davantage dans l'apprentissage et la professionnalisation. En amont, le président Griset et François Moutot ont proposé de réfléchir à une évolution du bac professionnel ; il a demandé la mise en place d'un bilan de l'apprenti au bout de deux ans, le transfert des financements de l'Education nationale vers l'apprentissage et la reconduction des aides aux entreprises artisanales.

Table ronde sur l'organisation territoriale du système scolaire

Au cours d'une table ronde organisée au Sénat dans le cadre d'une mission sur l'organisation territoriale du système scolaire, Serge Lagauche (PS-Val-de-Marne) et Jean-Claude Carle, respectivement président et rapporteur de la mission, ont insisté sur les difficultés financières du bac professionnel et sur l'amélioration indispensable de la qualité de l'enseignement. Gilbert Rebeyle, président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat du Limousin, a demandé qu'il soit possible de « moduler la durée de la formation en apprentissage entre deux et quatre ans » et que soit donnée la « possibilité » de signer deux contrats en alternance consécutifs ».

Proposition de loi sur la simplification du droit

Le Parlement a adopté définitivement la PPL Warsmann sur la simplification du droit. L'APCMA regrette que les parlementaires n'aient pas adopté la disposition sur les Centres de formalité des entreprises (CFE) des CMA, prévoyant qu'ils soient, à titre expérimental, les seuls interlocuteurs des administrations pour les entreprises artisanales. Une autre PPL sur la simplification devrait voir le jour à l'issue de la mission Warsmann.

ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE 1

- Proposition de loi sur l'apprentissage
- L'APCMA rencontre Xavier Bertrand sur l'apprentissage
- Petit déjeuner au Sénat sur l'apprentissage
- Mission sur les qualifications dans l'artisanat
- Nadine Morano mobilise en faveur de l'apprentissage
- Table ronde sur l'organisation territoriale du système scolaire
- Proposition de loi sur la simplification du droit
- Proposition de loi pour les villes et quartiers en difficulté
- Rapport sur la désindustrialisation des territoires
- Colloque sur la ruralité
- Audition de la Banque de France au Sénat
- Académie de gourmandise

ACTUALITÉ DES QUESTIONS 3

- Henri Jibrayel, député socialiste, radical, citoyen et divers gauches des Bouches-du-Rhône

INTERVIEW 4

- Gérard Cherpion, député UMP des Vosges

Proposition de loi pour les villes et quartiers en difficulté

Le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale Jean-Marc Ayrault (Loire-Atlantique) et plusieurs de ses collègues ont déposé une PPL visant à prendre des mesures d'urgences en faveur des villes et des quartiers en difficulté, notamment via une « Agence nationale pour la rénovation urbaine et la cohésion sociale ».

Rapport sur la désindustrialisation des territoires

Le rapport de la mission d'information commune présidée le sénateur Martial Bourquin (PS-Doubs) et dont le rapporteur est Alain Chatillon (UMP-Haute-Garonne), fait dix sept propositions pour « réindustrialiser » les territoires, avec « l'axe territorial » comme moteur de développement.

Colloque sur la ruralité

Le président Griset est intervenu à un colloque organisé à l'Assemblée nationale par Pierre Morel-A-L'Huissier (UMP-Lozère) sur la ruralité. A cette occasion, le président de l'APCMA a rappelé l'importance économique et sociale de l'artisanat en milieu rural et dans les territoires fragiles, et la nécessaire égalité de traitement entre opérateurs économiques.

Audition de la Banque de France au Sénat

Lors d'une audition devant commission des finances, Henri Jullien, directeur général des activités fiduciaires à la Banque de France a souligné que Frédéric Lefebvre lui a demandé de redynamiser la relation entre banquiers et entreprises artisanales et d'assurer la liaison de l'information avec les chambres de métiers et la SIAGI.

Académie de Gourmandise

Dix sept sénateurs ont été intronisés dans les appartements du questeur Jean-Marc Pastor (PS-Tarn) dans une ambiance très festive. Ils sont désormais d'illustres académiciens élevés au rang d'« immortels de la gourmandise ». L'objectif de cette confrérie d'ambassadeurs du terroir, dont l'APCMA et l'AG2R - la Mondiale sont les principaux partenaires est de promouvoir la qualité de l'artisanat et de ses savoir faire.

ASSISES DE LA SIMPLIFICATION

Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat à l'artisanat, a organisé les « assises nationales de la simplification » dont l'objectif principal était de faciliter la vie des entreprises dans leurs rapports avec l'administration. A l'issue du colloque de clôture le 29 avril, le ministre a présenté quatre-vingts propositions qui devraient améliorer le quotidien des entreprises artisanales, parmi lesquelles : la simplification des bulletins de salaires, celle de l'accessibilité des entreprises aux marchés publics, la création d'un « coffre-fort électronique » pour que les entreprises n'aient plus à déclarer plusieurs fois les mêmes données, ce qui correspond au CFE à double entrée réclamé par les CMA, des transpositions des directives européennes au plus près de leurs contenus.

BRÈVES

■ Le député Françoise Branget (UMP) a présenté son ouvrage « la cuisine de la République » regroupant une centaine de recettes de ses collègues, toute tendance confondue.

■ Le gouvernement a reconduit sur un an le dispositif « zéro charges » pour les entreprises artisanales embauchant un apprenti

■ Le gouvernement a prolongé de deux ans la médiation du crédit.

■ La Commission européenne a donné son accord pour la création d'un fonds national français dédié au financement des PME innovantes.

■ L'APCMA a signé, au CESE, la charte de lutte contre l'illettrisme.



Question écrite de Monsieur Henri Jibrayel, Député socialiste, radical, citoyen et divers gauche des Bouches-du-Rhône, le 18 janvier 2011

M. Henri Jibrayel attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation dramatique de l'emploi des jeunes. Alors que des milliers de jeunes continuent de sortir chaque année de notre système éducatif sans formation, sans qualification, alors que des dizaines de milliers d'autres peinent à s'insérer dans le marché de l'emploi ou sont dans l'obligation de recourir à des emplois précaires pour survivre, le silence du Gouvernement quant à la politique qu'il entend mettre en oeuvre en matière d'emploi des jeunes ne laisse pas de surprendre, non seulement les intéressés, mais aussi l'ensemble des acteurs qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser quels sont les grands axes et les principales priorités de la politique que le Gouvernement entend conduire dans le domaine de l'emploi des jeunes et il lui rappelle qu'il y a urgence en la matière.

Réponse de Monsieur Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé le 29 mars 2011

[...]Le taux de chômage des jeunes en 2009 a dépassé de près de trois points la moyenne de l'Union européenne (UE) à vingt-sept (19,6 %), il convient de souligner que la proportion de chômeurs parmi l'ensemble des jeunes de cette classe d'âge (7,4 %) est identique à la moyenne européenne. Ainsi, le taux d'emploi des jeunes âgés de quinze à vingt-quatre ans est inférieur de plus de cinq points à la moyenne des 27 pays membres de l'UE (32 % contre 37,6 %), en raison notamment d'un faible cumul d'activités et d'études en France : 9 % des jeunes de quinze à vingt-quatre ans et 2 % des 25-29 ans cumulaient un emploi avec leurs études en 2007. Dans ces conditions, si la situation des jeunes diplômés s'est fortement dégradée, le taux de chômage des personnes sorties du système scolaire depuis un à quatre ans demeure très différent suivant le niveau de diplôme obtenu. En effet, les diplômés du supérieur connaissent un taux de chômage de 9,6 % en 2009 contre 6,2 % en 2008 et 9 % en 2007. Ce chômage des jeunes comporte donc pour les jeunes les moins diplômés des risques de disqualification rapide qui justifient une intervention forte des pouvoirs publics, en faveur de l'accueil, de l'orientation, de la formation et de l'accès à l'emploi. [...]Chaque année, plus d'un million de jeunes sont ainsi accueillis par les missions locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). [...]Selon une étude de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du mois de novembre 2010, 86 % des apprentis sont en emploi trois ans après la fin d'un contrat d'apprentissage, une fois sur deux dans l'entreprise où ils avaient été salariés. Au vu des performances contrastées selon les régions, il apparaît que le nombre de contrats peut encore être augmenté de façon significative, afin d'atteindre l'objectif gouvernemental de 800 000 jeunes en alternance à l'horizon 2015. Cette politique active en faveur de l'alternance se traduit actuellement par le fait qu'un emploi sur quatre pour les moins de vingt-six ans bénéficie d'une aide publique depuis 2008. Il s'agit principalement des contrats de formation en alternance à travers les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation (environ 600 000 jeunes) qui concernent à la fin 2009, 22,1 % des jeunes de moins de vingt-six ans en emploi, et à titre subsidiaire des contrats initiative emploi et des contrats d'accompagnement dans l'emploi. [...]Afin de consolider cette dynamique positive observée depuis juin 2010, les efforts en faveur des jeunes seront poursuivis en 2011, à travers le maintien de l'ensemble des dispositifs lancés ou renforcés en 2009 dans le cadre du plan pour l'emploi des jeunes : CIVIS, fonds d'insertion professionnelle des jeunes, accueil de jeunes en grande difficulté dans les centres de l'Établissement public d'insertion de la défense (EPIDE), ou les écoles de la deuxième chance (E2C), qui offrent près de 10 000 places fin 2010, contrats uniques d'insertion (comprenant des périodes d'immersion en entreprises pour les contrats d'accompagnement en emploi), contrats d'autonomie en faveur de jeunes issus de contrats urbains de cohésion sociale (36 000 contrats déjà conclus jusqu'au 31 décembre 2010). En particulier, une nouvelle génération de contrats d'objectifs et de moyens (COM) portant sur l'apprentissage sera conclue entre l'État et les conseils régionaux pour la période 2011-2015. Les moyens financiers consacrés aux COM seront accrus en y intégrant la surtaxe payée par les entreprises qui n'atteignent pas leur quota de jeunes en alternance. Enfin, l'alternance bénéficiera d'un programme exceptionnel d'investissement doté de 500 MEUR issus du grand emprunt national.



- Député des Vosges
- Membre de la Commission des Affaires sociales
- Membre du groupe d'études Artisanat et Métiers d'art
- Membre titulaire du Conseil d'orientation pour l'emploi
- Membre du conseil régional (Lorraine)

Votre PPL sur l'alternance vise à augmenter le nombre d'apprentis de 600.000 à 800.000. Quelles sont les mesures de vos ambitions ?

Le premier des objectifs de cette proposition de loi est de faire reconnaître définitivement l'apprentissage comme une voie de réussite sociale, une voie noble qui valorise les savoir-faire des métiers. Aujourd'hui l'apprentissage est déconsidéré, cela doit changer. Dans cet esprit, il faut développer la valeur travail et mobiliser les entreprises notamment artisanales. Cette volonté doit être traduite par les entreprises, mais cela nécessite aussi, j'en suis conscient, de la croissance. Indépendant de ce contexte, afin d'atteindre cet objectif, nous allons créer une carte « étudiant des métiers » qui sera une véritable équivalence au statut d'étudiant. Les apprentis pourront bénéficier des mêmes conditions que les étudiants en matière de transports, d'hébergement, de restauration scolaire, etc... Nous allons également ouvrir l'apprentissage aux travailleurs saisonniers à travers un dispositif par lequel ils pourront être saisonniers en hivers et en été. Pour développer l'alternance ou l'apprentissage, il nous faut modifier la loi sur le contrat de professionnalisation. Actuellement, la loi n'autorise la signature que d'un seul contrat, il faut pouvoir signer deux contrats de professionnalisation, par exemple un CAP plus un BTS, de façon qu'un apprenti ou un jeune en alternance puisse avoir un parcours de formation complet.

Pourquoi n'envisagez-vous pas d'intégrer dans votre PPL la répartition de la taxe d'apprentissage ?

Dans le cadre d'une PPL on ne peut avoir de termes qui engagent des dépenses budgétaires ou des incidences financières, ni qui court-circuitent le rôle et les responsabilités des partenaires sociaux. En revanche, au cours de la discussion au mois de juin à l'Assemblée et au Sénat, nous pourrions introduire des amendements sur la répartition et sur le mode de financement de la taxe d'apprentissage ; ou bien encore à l'occasion de la loi de finances rectificative qui sera en discussion également au mois de juin.

A l'aune des assises nationales sur la simplification, quelles mesures proposez-vous ?

Actuellement, l'apprentissage est une charge et une lourde responsabilité pour les entreprises artisanales. Il faut impérativement simplifier les procédures qui sont trop complexes pour les artisans. Lorsque vous avez une inscription pour un contrat d'apprentissage, si le contrat est signé par la chambre consulaire, cela doit suffire pour sa validation ; les chambres consulaires sont suffisamment qualifiées, inutile de complexifier en rajoutant d'autres intervenants. Il en est de même pour le maître d'apprentissage ; là encore, les consulaires sont naturellement responsables et qualifiées. Quant à la feuille de paie d'un apprenti dans le cadre de son contrat d'apprentissage, je ne suis pas sûr qu'un énarque soit capable d'y comprendre quelque chose ! C'est invraisemblable, les modes de calculs sont très compliqués, il faut simplifier tout cela. La fiche de paie de l'apprenti doit pouvoir être traitée directement sur Internet, sur le Portail de l'apprentissage, dans le cadre d'une démarche administrative qui aide à rendre plus accessible l'apprentissage. Cela apparaît comme une évidence, il faut simplifier la vie des artisans, pour leurs devis, leurs factures, leurs crédits, leurs rapports avec l'Administration sont trop sous la contrainte. Notre PPL est aussi un moyen de donner plus de souplesse. Enfin, nous allons mettre en place un dispositif de « labellisation » qui prendra en considération les efforts réalisés par l'entreprise pour valoriser l'apprentissage selon des critères précis : la qualité de la formation, le nombre d'apprentis, l'accueil et l'accompagnement. Ainsi sera créé un « label national » en fonction des spécificités des métiers.

**L'APCMA
ET
LE PARLEMENT**

Directeur
de la publication
Alain Griset
Rédacteur en chef
François Moutot
Rédaction
Béatrice Saillard
Jean-Charles Rosier
Contact
saillard@apcm.fr

Assemblée Permanente
des Chambres de
Métiers et de l'Artisanat
12 avenue Marceau
75008 Paris
Tél. 01 44 43 10 00
Fax 01 44 43 10 85
www.artisanat.fr